

**COMPTE-RENDU
DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU VENDREDI 02 DECEMBRE 2016.**

Etaient Présents : Christine BUCHON, Stéphanie CROXO, Fabienne PESENTI, Cyril OZIL, Patrick BERNARD, Charles CROXO, Gérard HALIN, Eric LAFONT, Laurent MONDEME, Yves ENGRAND, Jean-Paul PETIT.

Secrétaire de séance : Stéphanie CROXO.

Ordre du jour :

- Délibération sur les limites de l'agglomération du village RD7/RD191,
- Délibération pour la prolongation du contrat CAE d'un Adjoint Technique,
- Délibération assainissement collectif, rapport annuel 2015 sur le prix et la qualité du service (RPQS),
- Délibération : convention de mise à disposition d'un agent en charge de la fonction d'inspection (ACFI),
- Délibération avenant télétransmission des actes en Préfecture,
- Dossier amendes de police 2017,
- Divers,

- **Signature des délibérations et du compte rendu de la précédente réunion.**

Ouverture de la séance à 18h30.

1 – Délibération sur les limites de l'agglomération du village RD7/RD191 :

Dans le but de limiter la vitesse au niveau de la route de Saint Jean et des Sources, après plusieurs réunions avec les services du Département il a été décidé de passer ces 2 portions de routes en zone urbaine. Des panneaux seront posés par la DDTM et de ce fait la vitesse sera limitée à 50Km/h.

Adopté à l'unanimité.

2 – Délibération pour la prolongation du contrat CAE d'un Adjoint Technique :

Le contrat de Philippe Bruhat arrivant à son terme, les démarches ont été effectuées pour une prolongation de 1 an. Pour mémoire son salaire est pris en charge, en grande partie par l'état.

Adopté à l'unanimité.

3 – Délibération assainissement collectif, rapport annuel 2015 sur le prix et la qualité du service (RPQS) :

L'Agglo réalise chaque année un rapport sur l'assainissement où sont récoltées les données sur la qualité des rejets, sur le nombre d'abonnés, le nombre de m³ traités, du prix, etc. Aucune remarque sur l'ensemble du rapport.

Adopté à l'unanimité.

4 – Délibération : convention de mise à disposition d'un agent en charge de la fonction d'inspection (ACFI) :

Une convention doit être signée avec le Centre de Gestion, pour le contrôle des risques professionnels, Nathalie LOUBET sera la référente.

Adopté à l'unanimité.

5 – Délibération avenant télétransmission des actes en Préfecture :

Une délibération doit être prise pour pouvoir télétransmettre un certain nombre d'actes à la Préfecture.

Adopté à l'unanimité.

6 – Dossier amendes de police 2017 :

Notre commune étant éligible en 2017 à une subvention sur les produits des amendes de police, un dossier doit être monté et envoyé avant le 15 janvier.

Adopté à l'unanimité.

7-Divers :

- Une convention doit être signée avec l'Agglo pour le transfert de l'actif/passif de la station d'épuration, ce qui permettra le basculement de l'emprunt.

Adopté à l'unanimité.

- Le chauffage de la Poste sera remplacé en début d'année, deux devis ont été reçus : Gibert et Mula et BASM Energie. Le chantier est attribué pour un montant de 1900 € à la société BASM Energie.

Adopté à l'unanimité.

- Mr le Maire a reçu une proposition de 50 000 € pour l'achat d'un terrain Quartier de Peylaren. Il est proposé au conseil municipal de se prononcer sur l'accord de vente dans ces conditions et de donner pouvoir de signature au Maire permettant de signer tout acte relatif à cette vente.

Adopté à l'unanimité.

- La porte de l'Eglise, financée par un généreux donateur, sera remplacée mi-décembre.

La séance est levée à 20h00.